



FICHE INSCRIPTION

Personne majeure

SAISON 2024/2025

Nom de l'inscrit : Prénom de l'inscrit :

Date de naissance : Catégorie : C/Ceinture :

N° Tel

Adresse domicile :

Adresse Mail (en lettres capitales) :

Pièces à fournir

- Le questionnaire santé (ci-joint) renseigné et signé.
- Un certificat médical avec la mention « Absence de contre-indication à la pratique du Judo » → **(dans le cas ou les réponses au questionnaire santé ne sont pas toutes négatives)**
- ❖ **Renseignements médicaux** : contre-indication à certains traitements médicaux, allergies, etc... :
- Frais d'inscription Règlement intérieur à lire et à signer

Les documents et règlements nécessaires à l'inscription doivent être fournis avant le 3^{ème} cours de judo, à défaut l'enfant ne pourra être admis

PAIEMENTS

Les tarifs ci-dessous comprennent
une adhésion de **10€** + une licence fédérale de **41€** + une cotisation

	CATEGORIES	TARIFS
<input type="checkbox"/>	EVEIL JUDO (2019)(5 ans) / ECOLE JUDO 1 (2018)(6 ans) / ECOLE JUDO 2 (2017)(7 ans) / POUSSINS (2016-2015)(8-9 ans)	120 €
<input type="checkbox"/>	BENJAMINS (2014-2013)(10-11 ans) / MINIMES (débutant+confirmé)(2012-2011)(12-13ans) / CADETS & + (2010 & +)(14 ans &+)	140 €

	MODES DE PAIEMENT	MONTANTS	MODES DE PAIEMENT	MONTANTS	
ADHESION ANNUELLE	<input type="checkbox"/> Espèces	€	<input type="checkbox"/> Attestation Pass'Sport (50 €)	€	
	<input type="checkbox"/> Carte bancaire	€	<input type="checkbox"/> Aide CE (Aide Comité d'entreprise)	€	
	<input type="checkbox"/>	Cheque 1 N° : (octobre)	€	<input type="checkbox"/> ANCV (Chèques vacances)	€
		Cheque 2 N° : (Décembre)	€	<input type="checkbox"/> Carte Pass'Région (Lycéens) (30 € (les Garçons) /60 € (les filles)	€
		Cheque 3 N° : (Février)	€	<input type="checkbox"/> Carte TATTOO (Collégiens) (60 € Max)	€
	<input type="checkbox"/>	Aide sociale (département de l'Isère)	€	<input type="checkbox"/> Reduction Famille (-10€ à partir de 2 ^{ème} enfant)	- €
TOTAL				€	

QUESTIONNAIRE MÉDICAL – PERSONNE MAJEURE



En vue du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*		
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		
	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicable ?		
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?		
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

DATE :

NOM ET PRENOM

SIGNATURE



Autorisation

Je soussigné (nom et prénom) :

Autorise l'ASMD judo à diffuser ma photographie sur tous supports de communication du club

Date

Signature

Règlement Intérieur

Article 1 - Dispositions générales

Le présent règlement est en accord avec le règlement intérieur de la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA).

Article 2 - Certificat médical

Le certificat médical attestant l'aptitude à la pratique du Judo en compétition est obligatoire pour l'inscription. Ce certificat doit être renouvelé chaque année. Si le club n'est pas en possession de ce document, l'accès au tatami sera refusé au pratiquant.

Article 3 - Responsabilité des parents

Les parents sont responsables de leurs enfants :

- Jusqu' à l'arrivée du professeur
- Dans les couloirs et vestiaires du dojo
- Après la fin de la séance d'entraînement

Le Club ne prend en charge les enfants que dans le Dojo.

Pour assurer un meilleur déroulement des cours et ne pas déconcentrer les pratiquants, il est demandé aux parents de ne pas assister aux cours, sauf autorisation du professeur.

Responsabilité des dirigeants : Les parents sont responsables de l'enfant jusqu'à l'arrivée du professeur sur le tatami. Les parents des licenciés mineurs doivent s'assurer de la présence de l'enseignant et lui remettre l'enfant dans l'enceinte du dojo. La responsabilité des dirigeants n'est engagée qu'à partir du début du cours et s'arrête à la fin du cours. Les parents sont responsables de leurs enfants dans les couloirs et vestiaire du Plateau. Les parents dégagent la responsabilité du club pour les enfants venants seuls aux cours et aux activités. En cas de problème survenu lors du trajet et en dehors des cours, l'ASMD judo ne saurait être tenu pour responsable.

Article 4 - Ponctualité

Les pratiquants doivent arriver à l'heure à leur cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur.

Les parents ou les représentants légaux des enfants doivent venir chercher les jeunes pratiquants à la fin du cours et avant le début du cours suivant.

Article 5- Comportement

Le respect des personnes et du matériel sera exigé de la part de tous les pratiquants.

Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou par des propos incorrects lors des entraînements ou des déplacements pourra être exclue temporairement ou définitivement sur décision du Bureau.

Article 6 - Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription se compose de :

- Une fiche de renseignements
- Le questionnaire médical rempli ou un certificat médical d'aptitude à la pratique du judo en compétition
- La cotisation au club
- La fiche de renseignements doit être dûment remplie et signée par le pratiquant ou son représentant légal si le pratiquant est mineur.

La signature implique l'acceptation totale du présent règlement.

- **Les documents et règlement nécessaires à l'inscription doivent être fournis avant le 3^{ème} cours de judo, à défaut, l'enfant ne pourra être admis.**

Le règlement cependant peut être réglé en trois fois.

L'adhésion à l'ASMD judo ne peut être considérée comme valide qu'après remise du dossier d'inscription complet.

Tout dossier incomplet sera refusé et par conséquent l'accès du pratiquant aux tatamis sera refusé.

Article 7 - Sécurité

L'accès aux tatamis est interdit aux non pratiquants.

Il est recommandé de ne pas laisser les enfants se déplacer seuls jusqu' au dojo.

Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant le début du cours.

Il est interdit de consommer chewing-gums, bonbons et autres denrées sur les tatamis.

Il est recommandé de ne pas laisser d'affaires personnelles dans les vestiaires.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 8 - Saison sportive

Les cours sont assurés pendant toute la saison sportive de septembre à juin.

Toutefois les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et jours fériés.

Nom et Prénom

Signature (Précédée de la mention lu et approuvé)